



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

15/12/21

Site Natura 2000 ZPS « Le Salagou »

Compte-rendu du Comité de pilotage du 14 décembre 2021



© Carnet de voyage - Biodiversité

Etaient présents

Collectivités territoriales et leurs groupements

Michel Vellas – Maire de Brenas, Président du COPIL Le Salagou – Vice-Président du Grand Site

Jacky Perez – Maire de Villeneuve, Président du COPIL Mines de Villeneuve

Marc Carayon – Maire de Lacoste, représentant de la Communauté de communes du Clermontais

Serge Didelet – Maire de Mourèze – Vice-Président du Grand Site

Patrick- Albert Jaures – 1^{er} Adjoint Mairie de Mourèze

Corine Roumagnac – Département de l'Hérault

Elsa Bonnafous - Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Renaud Leulier – Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Anna Chainé – Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Services/ Etablissements publics de l'Etat

Mathieu Peretti – DDTM 34

Jean-Christophe Petit – Chambre d'agriculture de l'Hérault

Institut de recherche, associations et usagers

Patrick Brunet – Groupe spéléologique de Montpeyroux, Comité départemental de spéléologie de l'Hérault

Antonin Wilmart – Groupe Chiroptères Languedoc Roussillon

Maxime Cambefort – Fédération de l'Hérault pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Céline Mendes – CIVAM bio de l'Hérault

Stephan Tillo – Tour du Valat

Alain Ravayrol – La Salsepareille

Antoine Carrer – La Salsepareille

Excusés

Marie Passieux – Présidente du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Nathalie Lamande – DREAL Occitanie

Pascal Arnaud – Office français de la biodiversité

Éric Suzanne – Sous-préfet de Lodève

Claude Revel – Président Communauté de communes du Clermontois

Maeva Carrère – EPTB Fleuve Hérault

Laurence Preud'homme – Demain la Terre

Le Comité de pilotage du site N°FR9112002 « Le Salagou » s'est réuni, le **mardi 14 décembre 2021**, sous sa forme restreinte.

Monsieur VELLAS, Président du Comité de pilotage, souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie d'être venus assister à ce COPIL destiné à :

- dresser un bilan des actions mises en place sur la période d'animation du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2021. Il est rappelé que cette période est plus courte que les précédentes. Cela permet d'avoir une prochaine période d'animation basée sur l'année civile.
- échanger autour des perspectives d'animation pour la période à venir soit du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Rappel du contexte

Un arrêté désigne le site en tant que **Zone de Protection Spéciale** le **29 octobre 2003**. Le **Document d'objectif** (DOCOB) a été validé en Comité de pilotage le **22 novembre 2010** et approuvé par arrêté préfectoral le **3 février 2012**.

La structure animatrice du site est le **Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze**.

Le site Natura 2000 du Salagou est désigné au titre de la Directive Oiseaux, comme Zone de Protection Spéciale (ZPS) pour la présence de 20 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, dont 4 espèces remarquables au niveau départemental : l'Aigle de Bonelli, le Blongios nain, l'Outarde canepetière et le Busard cendré. Le site Natura 2000 s'étend sur près de 12 800 ha et concerne 22 communes.

La préservation de l'ensemble des espèces patrimoniales du site est directement liée à la conservation des milieux ouverts et d'une mosaïque agricole, en lien notamment avec la mise en place de pratiques agroenvironnementales, le maintien d'une activité pastorale et la gestion de la fréquentation touristique du site.

▪ Suivis naturalistes

L'ensemble des suivis ornithologiques ont été réalisés en prestation par l'association la Salsepareille. Se rapprocher de la chargée de mission Natura 2000 pour plus de détails et accéder aux rapports complets.

Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*)

Le suivi réalisé visait à mettre à jour les données concernant le Bruant Ortolan, les effectifs de cette espèce étant mal connus depuis le diagnostic écologique mis en place lors de l'élaboration du DOCOB.

L'ensemble des milieux théoriquement favorables à l'espèce ont été prospectés à l'aide d'un maillage de points d'écoutes distants chacun de 400 m (245 points d'écoutes sur l'ensemble du territoire).

Le suivi a permis d'estimer les effectifs à 58 mâles chanteurs présents sur 35 points d'écoute. L'ensemble des individus ont été contactés au sein des milieux viticoles, pour la plupart, en mosaïque et présentant des linéaires de haies, fossés et chemins. Ces habitats interstitiels semblent donc présenter une grande importance.

Inféodé aux milieux ouverts et agricoles, ce petit passereau présente la particularité de former des noyaux de populations. Le suivi réalisé a permis d'identifier une rétractation des populations au sein des noyaux historiques (plaine de Péret/Aspiran et Cabrières au Sud-Est de la ZPS et Mérifons/Octon/Salasc au Nord-Ouest). L'espèce n'est plus présente dans les milieux naturels (garrigues claires) malgré la permanence d'habitats favorables.

Les autres suivis menés sur le département indiquent un déclin important de l'espèce. La ZPS du Salagou, présente donc une grande importance pour l'espèce à l'échelle du département.



Grand-Duc d'Europe (*Bubo bubo*)



Un suivi du Grand-Duc d'Europe a été mis en place. Ce dernier avait pour but de vérifier l'occupation des sites qui étaient préalablement connus et de prospecter un certain nombre de nouveaux sites.

Les résultats obtenus témoignent d'une dynamique stable et indiquent le maintien d'une population estimée à 11-13 couples. Un nouveau site a été découvert et correspond peut-être au déplacement d'un site voisin. Toutefois, une suspicion de la diminution de la productivité des couples, sans être validée par

des données fiables, nécessite une attention particulière.

Le maintien de milieux ouverts et variés s'avère déterminant afin de conserver des terrains de chasse favorables pour l'espèce. Enfin, la quiétude des sites de nidification doit être maintenue en veillant particulièrement aux aménagements et évènements de loisirs mis en place.

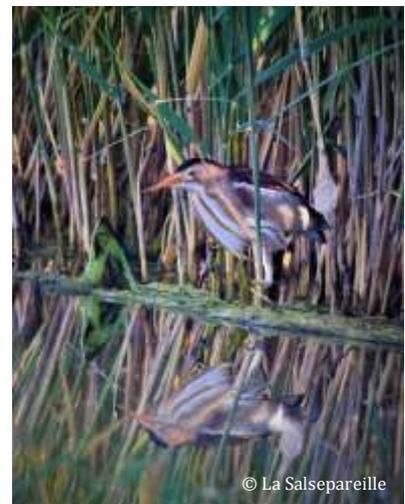
Un suivi important doit être poursuivi sur le long terme afin de confirmer l'occupation des sites et d'identifier les éventuels changements (déplacement des sites de reproduction), et de vérifier la reproduction des couples connus.

Blongios nain (*Ixobrychus minutus*)

Dans le cadre de l'étude de l'impact d'une éventuelle modification du marnage, un suivi des populations de Blongios nain a été mis en place sur le site et financé par le Département de l'Hérault en 2021.

Le Blongios nain est un petit héron migrateur relativement peu connu du fait de sa discrétion. Identifiée depuis 1988, la population de la ZPS n'est suivie de manière régulière que depuis 2018. Les effectifs connus sont ainsi passés de 1 à 3 couples avant 2018 à plus de 6 couples en 2021.

Les suivis réalisés ont permis de confirmer la présence de l'espèce dans l'anse d'Ariège et dans d'autres roselières (Révérignès et anses de Rouens) auxquels s'ajoute, en 2021, l'anse de Celles.



L'importance de l'immersion des phragmitaies durant la période de reproduction et jusqu'à l'envol des jeunes ainsi que les actions de sensibilisation et de gestion de la fréquentation menées par le Grand Site sont soulignées.

De plus, l'existence de ce noyau de population plus conséquent que pressenti donne à la ZPS une responsabilité importante pour la conservation de l'espèce à l'échelle régionale.

Au vu des résultats obtenus et des enjeux mis en évidence, un suivi régulier de cette population et en particulier des conditions de sa nidification doit être poursuivi. Les 4 années de suivi précédentes ont permis de mieux cerner la phénologie de reproduction de l'espèce ainsi que les sites utilisés permettant d'optimiser au mieux les suivis à venir et d'élargir la zone prospectée.

Aigle de Bonelli (*Aquila fasciata*)



Le suivi du couple d'aigles de Bonelli est réalisé chaque année sur la ZPS dans le cadre du Plan National d'Action. Cette année a été marquée par le succès de reproduction du couple après 4 années sans reproduction. Un jeune à l'envol a donc été bagué et équipé d'une balise GPS afin de suivre ses déplacements.

Les 23 et 24 septembre 2021, la chargée de mission s'est rendue au Symposium Aigle de Bonelli. Cet événement avait notamment pour objectif de faire le point sur les actions de conservation et les avancées de la recherche sur l'espèce.

Projet Migralion

Stephan Tillo, présente le projet Migralion porté par l'Office Français de la Biodiversité. Ce dernier a notamment pour objectif d'acquérir des connaissances sur l'avifaune migratrice par télémétrie au vu du développement de parcs éoliens offshore flottant dans le Golfe du Lion. Dans le cadre de ce projet, une capture et un équipement de 7 rousseroles turdoïdes a été mis en place sur la ZPS en 2021. Un contact devrait être pris avec le Syndicat mixte l'année prochaine pour recapturer des individus équipés et éventuellement travailler sur l'équipement d'autres espèces : Blongios nain, Piègrièche à tête rousse, etc.

Perspectives d'actions 1^{er} janvier 2022 – 31 décembre 2022

La **Fauvette pitchou** n'a pas été suivie depuis plusieurs années sur le site. Il semble donc nécessaire de remettre en place un suivi pour l'année à venir afin d'obtenir une vision plus claire des effectifs actuels. Il s'agit, de plus, d'une espèce inféodée aux garrigues basses, milieux assez morcelés sur la ZPS.

Les suivis réalisés montrent l'importance de la ZPS pour les populations de **Bruants ortolan**. Dans un contexte de déclin régional marqué il semble intéressant de mettre en place un suivi plus fin des effectifs sur les zones de présence de l'espèce (cinquantaine de points d'écoute).

Les prospections réalisées cette années ont montré l'importance de poursuivre un suivi régulier des populations de **Blongios nain**. Notamment sur une année présentant des conditions printanières différentes. La fréquence de ce suivi est cependant à déterminer en fonction des financements.

Corinne Roumagnac rappelle que le Département ne pourra financer le suivi de cette espèce annuellement. La périodicité est à déterminer.

Les suivis de l'**Aigle de Bonelli** et de l'**Outarde canepetière** seront poursuivis dans le cadre des Plan nationaux d'actions en 2022.

▪ Mise en œuvre des processus de contractualisation

Mesures Agro-environnementales et climatiques (MAEC)

L'année 2021 est une année transitoire avant la prochaine programmation PAC. Durant cette période de transition, il a été nécessaire de conserver le lien avec les agriculteurs du territoire afin d'anticiper un futur appel à projet PAEC. A ce titre, la chargée de mission a contacté les personnes ayant des projets agricoles sur le territoire, les a informés concernant les contrats MAEC et a mis à jour la liste des potentiels signataires à jour.



Cette année a donné lieu à la mise en place de nouveaux contrats, prolongeant les engagements d'un an, pour les agriculteurs engagés en 2015 et 2016. Ceux-ci ont nécessité une actualisation de l'ensemble des documents de gestion des agriculteurs. Un dossier comprenant mise à jour des diagnostics environnementaux, cahiers des charges, plans de gestion et parcellaires a été remis à chacun d'entre eux. Ce dossier constitue, en effet, une pièce indispensable à conserver sur l'exploitation et à présenter en cas de contrôle.

Enfin, les bilans annuels de stratégie d'entretien du sol (Phyto_01) ont été réalisés pour les 9 exploitations viticoles engagées (mesures concernées : SALA_VI01, SALA_VI02 et SALA_VI03 : réduction/absence d'herbicides et absence de produits phytosanitaires de synthèse).



Contrats non-agricole, non forestier

Parmi les contrats non-agricoles non-forestiers identifiés par le DOCOB, la mesure MOUV06 – Chantier lourd de restauration des milieux ouverts a été réétudiée en vue d'un chantier de réouverture du Cirque de Mourèze. Il a cependant été décidé de ne pas mobiliser de financement Natura 2000 pour ce chantier, les enjeux liés aux espèces concernées par le site n'étant pas considérés comme suffisants.

Elsa Bonnafous et Serge Didelet ajoutent que le projet d'ouverture du Cirque (coupe des pins) sur environ 40 hectares a été validé en commission des sites et précisent que le dossier rédigé par l'ONF est disponible à la demande. Les travaux seront mis en place durant la période hivernale en tenant compte des enjeux liés à l'avifaune. Ces derniers devraient débuter en 2022 et s'étaler sur 4-

5 ans.

Perspectives d'actions 1^{er} janvier 2022 – 31 décembre 2022

L'accompagnement des agriculteurs engagés au sein de MAEC sera poursuivi. Un nouveau Projet Agroenvironnemental et climatique devra être rédigé (appel à projet en juin et objectif de finalisation à l'automne). A la suite devront être mis en place des diagnostics individuels d'exploitation.

Le recensement des agriculteurs intéressés sera poursuivi dans l'optique d'une nouvelle campagne de contractualisation.

Les bilans annuels sur la stratégie de protection des cultures seront mis en place pour les exploitations engagées. Une réflexion doit être menée quant à la mise en forme et l'analyse des données collectées depuis plusieurs années.

La mise en place d'un stage est envisagée afin d'évaluer le PAEC actuel et de préparer au mieux le projet à venir.

▪ **Mise en œuvre des actions d'information, communication et sensibilisation**

Différentes actions d'information et de sensibilisation ont été réalisées auprès des agriculteurs afin de promouvoir et accompagner la mise en place de pratiques agroenvironnementales sur le territoire.

Promotion des pratiques agroenvironnementales et animation pastorale

Le 15 octobre 2021, la chargée de mission a participé au Climathon organisé par le syndicat AOC Languedoc à Cabrières. Les différents échanges, menés entre viticulteurs, techniciens, élus et chercheurs ont permis d'établir un premier état des lieux des conséquences du



changement climatique sur les vignobles de Cabrières mais également de faire émerger des pistes d'actions et d'adaptation des pratiques à mettre en œuvre.

Le 23 octobre 2021 une demi-journée technique à destination des viticulteurs a été mise en place en partenariat avec le CIVAM bio 34 et avait pour thématique la gestion durable des sols et des intrants en viticulture. Une fosse pédologique a pu être observée accompagné d'un agronome et pédologue. 17 personnes étaient présentes dont

l'association « Une Agriculture au cœur du Grand Site ».

Actions menées sur le Domaine Départemental

Le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze est en charge du suivi du foncier sur le Domaine Départemental du Salagou. Un certain nombre de parcelles concernées sont ainsi mises à disposition des agriculteurs du territoire par le Département de l'Hérault via conventions d'occupation. Dans ce cadre, la chargée de mission a participé au renouvellement des conventions d'occupation.

De plus, un groupe de travail technique a été mis en place afin d'améliorer la gestion agroenvironnementale du dispositif après plusieurs années de mise en œuvre.

Perspectives d'actions 1^{er} janvier 2022 – 31 décembre 2022

Des journées techniques et d'échanges seront programmées à destination des viticulteurs et éleveurs présents sur le site. Les thématiques seront déterminées en début d'année en fonction des besoins du territoire et des objectifs du PAEC.

Le travail mis en place sur le Domaine Départemental seront poursuivies. Les actions menées par le Syndicat mixte et le groupe de travail technique ainsi que la mise en place éventuellement d'un stage visant à améliorer la gestion agroenvironnementale du dispositif auront notamment pour objectif de

- caractériser les parcelles non occupées (intérêt agricole, intérêt pour la biodiversité, etc.) et formuler des préconisations ;
- mener une réflexion quant à l'ajout de clauses agroenvironnementales au sein des conventions ;
- mener une réflexion sur les modalités d'animation locale.

Sensibilisation des acteurs locaux

Différentes actions ont été menées en partenariat avec les acteurs locaux et notamment les élus du site. Tout d'abord, lors du passage du tour de France, les élus des communes de Fontès et Adissan ont été mis à contribution afin de matérialiser une zone de sensible par des panneaux de non distribution de goodies.

Le 23 novembre 2021, la chargée de mission ainsi que Michel Vellas, Président du Comité de pilotage se sont rendus à la journée régionale des élus Natura 2000 organisée à Port Leucate. Cette journée a été l'occasion d'échanger avec d'autres élus et techniciens du réseau Natura 2000 autour de certaines problématiques rencontrées sur le terrain mais aussi d'actions innovantes mises en place.



Enfin, des actions ont été mises en place en partenariat avec la Fédération de l'Hérault pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique afin de matérialiser la réserve de pêche d'Octon par des bouées et de sensibiliser à la préservation de la roselière.

Sensibilisation du grand-public

Trois animations à destination du grand-public ont été mises en place en partenariat avec l'association la Salsepareille.

Le 22 mai 2021, à l'occasion de la Fête de la Nature une animation a été organisée à Aspiran. Afin de répondre à la thématique nationale « à travers mille et un regards », les 8 participants présents ont été sensibilisés à la diversité des espèces d'oiseau présents dans les milieux viticoles et au lien entre biodiversité et agriculture.

Le 16 octobre 2021 l'association la Salsepareille est intervenue, à l'initiative du Syndicat mixte à la balade « Aspiran entre nature et terroir » organisée par la Communauté de communes du clermontais dans le cadre des inventaires partagés du patrimoine. Cette intervention a permis d'éclairer la trentaine de visiteurs présents vis-à-vis de la démarche Natura 2000 et d'apporter le volet « biodiversité » aux échanges.

Enfin, Le 27 novembre 2021, une balade nature « A la découverte des hivernants du Salagou » a été organisée par le Syndicat en partenariat avec la Salsepareille au bord du lac à Octon, permettant aux participants d'observer les oiseaux hivernants du lac et de comprendre les enjeux liés à leur préservation.



Perspectives d'actions 1^{er} janvier 2022 – 31 décembre 2022

Les actions de sensibilisation seront poursuivies auprès du grand public mais aussi des élus (demi-journée d'information, témoignages, visite sur le terrain).

Un café débat sur l'emploi du feu pastoral et sur le débroussaillage est envisagé au vu des nombreux retours et inquiétudes des habitants.

Alain Ravayrol et Mathieu Peretti rappellent que la meilleure manière de traiter ces sujets est effectivement d'échanger entre les différents acteurs à l'image du travail mis en place pour la roselière lors de la dernière période.

Plusieurs animations à destination du grand-public sont proposées :

- Reconduction de la Fête de la nature en partenariat avec la Communauté de communes du Clermontais à Péret.
- Sensibilisation aux enjeux des zones humides dans le cadre de la journée mondiale des zones humides.
- Animation auprès des scolaires

Le plan de communication sera affiné et mis en œuvre.

Accompagnement des porteurs de projets – Evaluation des incidences



19 projets de manifestations sportives et culturelles et 3 projets de travaux et urbanisme ont été accompagnés dans le cadre du dispositif d'évaluation simplifiée des incidences. 12 projets ont cependant été annulés du fait de la situation sanitaire.

Un travail important a été mis en place suite aux demandes de survol par hélicoptères et drones

de certaines zones sensibles.

Mathieu Peretti évoque le travail de la DDTM mené sur ces questions via la création d'une plaquette rappelant les consignes générales. L'objectif sera par la suite de contacter la direction de l'aviation civile afin de rediffuser l'information. Beaucoup d'utilisateurs ne sont cependant pas affiliés à des fédérations et n'ont pas forcément un permis.

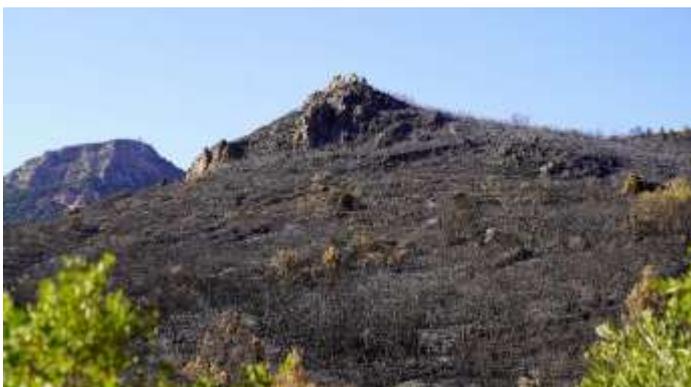
Anna Chaine rappelle que ces survols ne sont pas pris en compte par l'Arrêté de protection de biotope sur le site.

Alain Ravayrol évoque les freins liés aux moyens d'application sur le terrain de la réglementation. Il souligne les différences entre les survols d'hélicoptères réglementés par l'aviation civile et l'usage de drones qui peut être familiale/de loisir.

L'association la Salsepareille est intervenue pour baliser une zone sensible dans le cadre du Raid du Salagou.

Alain Ravayrol souligne les préjudices liés à l'ouverture de nombreux sentiers pédestres et de VTT sur le site cette année. Il évoque également sur les itinéraires existants la mise en place d'aménagements supplémentaires non contrôlés.

Elsa Bonnafous rappelle la présence importante du Syndicat Mixte sur la question des usages sur le Domaine Départemental et moins sur la zone au sud du site. Un travail est à mener en partenariat avec les services APN de la Communauté de communes du Clermontais sur ces questions.



En partenariat avec le SDIS, une veille sur les surfaces ayant été incendiées a été mise en place. Cette année un incendie à Nébian et un incendie à Cabrières ont été suivis.

Perspectives d'actions 1^{er} janvier 2022 – 31 décembre 2022

L'accompagnement des porteurs de projets dans le cadre des évaluations simplifiées des incidences sera poursuivi.

Afin de faciliter l'accompagnement, une réflexion sera menée autour de la création d'une charte Natura 2000 à destination des organisateurs de manifestations récurrentes et ne présentant pas d'impact (pas de modification de parcours, etc.).

Une carte des tracés officiels et autorisés au vu, notamment, des enjeux environnementaux devrait également voir le jour. Elle fera l'objet d'un stage de Master 2 et d'un travail en partenariat avec les services APN des Communauté de communes, le CD34 et Hérault Tourisme.

Elsa Bonafous rappelle les enjeux : ne pas autoriser des évènements sur des nouveaux tracés tout en proposant suffisamment d'itinéraires possibles pour ne pas impacter trop négativement la vie associative. Fournir les informations en amont présentera également un gain de temps important pour les organisateurs et pour la chargée de mission.

La chargée de mission propose une révision de l'APB pour intégrer le cas des survols par drone et hélicoptère.

Mathieu Peretti informe que cela est possible en théorie mais en pratique peu aisé à mettre en place car un APB résulte d'un compromis entre plusieurs usagers, acteurs et service et nécessite sur le terrain la mise en place de signalisation et de contrôle.

Alain Ravayrol ajoute que l'APB n'est pas forcément le meilleur outil par rapport à du survol car difficilement applicable. Poursuivre l'information et la sensibilisation notamment dans le cas des drones, moins encadrés, semble une meilleure approche. Il évoque la possibilité d'un travail à mener entre plusieurs sites Natura 2000 (charte, etc.). Il attire également l'attention sur le cas des décollages de parapente (cartographie de sites de décollage non officiels, etc.). Une charte existe avec la fédération de vol libre mais sur un territoire restreint. Il pourrait être intéressant de retravailler sur ces questions en partenariat avec les autres sites Natura 2000 concernés.

Communication

Un travail de fond sur la communication Natura 2000 a été entrepris par le chargé de mission Valorisation du Grand Site, Renaud Leulier et la chargée de mission Natura 2000 permettant d'aboutir à une proposition de plan de communication pour l'année 2022.

Le document élaboré rassemble toutes les actions de communication imaginées afin de promouvoir la démarche Natura 2000 et les l'actions du Grand Site pour 2022. Ce dernier en fixe également les objectifs, les contours et le budget. Ce document a été présenté par Renaud Leulier à l'ensemble du comité de pilotage. Un planning de mise en œuvre est en cours de finalisation.

Objectifs :

- Communiquer sur l'action menée par le Grand Site : lien toutes thématiques (paysages, esprit des lieux...)
- Transmettre toutes les données et savoirs, vulgariser
- Valoriser l'image du territoire (un patrimoine riche à préserver)
- Animer la communauté de travail (lien autour du projet) et valoriser l'engagement de ces membres : agricultures, action des élus, organisateurs de manifestations sportives...
- Accompagner l'évolution des pratiques sur le territoire

Actions envisagées :

Quoi	Pour qui	Objectifs
Encart N2000 dans la newsletter du GS	Partenaires, copil, grand public, presse	Lien, animation, suivi
Le site internet du Grand Site	Tous	Toutes l'info sur le projet
Une page Facebook	Grand public	Information général, actualité
Une plaquette 4 A4	Propriétaires, ayants droits, élus, porteurs de projet	Présentation N2000
Un stand expo itinérant lors d'évènements	Grand public, élus	Présentation N2000
Des réunions/événements (exemple : café-débats)	Grand public, élus	Présentation N2000 Sensibilisation Biodiversité , lien social, local
Des animations / Formations	Scolaires/Grand public / Agriculteurs	Présentation N2000 Sensibilisation, formation

Jean-Christophe Petit et Patrick Brunet soulignent l'importance du travail avec le secteur associatif et les usagers du Salagou pouvant présenter un intérêt en tant que relais interne. Cela permettrait de toucher plus simplement un grand nombre d'interlocuteurs.

Elsa Bonnafous explique que des actions de sensibilisation des guides et accompagnateurs de pleine nature sur les messages à passer sur les thématiques liées à la biodiversité ont été menées et devraient en effet, être reconduites.

Point sur les actualités Natura 2000

Mathieu Peretti fait part des points d'actualités liés à la démarche Natura 2000.

La dotation pour la protection de la biodiversité passe de 10 millions à 20 millions d'euros. Les communes concernées sont celles de moins de 10 000 habitants et ayant 50 % de leur surface incluse dans le site Natura 2000 (contre 70 % auparavant). Le Syndicat mixte tiendra informées les nouvelles communes concernées s'il y en a. Il est rappelé que l'utilisation de cette dotation est libre mais doit, dans l'idée, permettre la mise en place de projets en lien avec la biodiversité (études, animation, etc.).

La chargée de mission précise que le Syndicat mixte viendra en appui des communes porteuses de projets liés à la préservation de la biodiversité.

Le projet de loi 3DS est également évoqué. Concernant la démarche Natura 2000 ce projet de loi prévoit un transfert de la compétence de gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres aux régions impliquant une restructuration importante. L'Etat devrait conserver les Evaluations d'incidence Natura 2000 et la désignation des sites. Si la loi était votée, ce transfert serait prévu en janvier 2023.

Elsa Bonnafous rappelle les difficultés rencontrées par les structures animatrices : retards de paiement importants, exigences au regard du temps de travail, durée des contrats, etc.